

Déclarations prospectives

Ce document contient des déclarations considérées comme étant prospectives ou pouvant être considérées comme tel. Ces déclarations sont formulées sous réserve des risques et incertitudes inhérents aux attentes. Les déclarations prospectives ne sont pas fondées sur des faits antérieurs; elles reposent plutôt sur des prévisions récentes, des attentes, des croyances, des opinions, des plans, des objectifs, des buts, des intentions de même que sur des projections relatives à des événements futurs, à des résultats opérationnels, à des perspectives, à la réalité financière et à des discussions de nature stratégique.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, dont plusieurs échappent au contrôle de Glencore. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties du rendement antérieur de Glencore et diffèrent souvent des résultats réels obtenus. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner des incertitudes, mentionnons ceux qui sont formulés à la section 1.7 du rapport annuel 2012 de Glencore, section intitulée «Principaux risques et incertitudes » dans les résultats de mi-année 2013 de Glencore.

Ni Glencore, ni aucun de ses associés, de ses administrateurs, de ses cadres ou de ses conseillers ne font la moindre déclaration ou ne donnent la moindre garantie quant à la réalisation des événements explicitement ou implicitement prévus et formulés dans les déclarations prospectives fournies dans ce document. Le lecteur est avisé de ne pas accorder une confiance indue à ces déclarations prospectives, qui ne sont valides qu'à la date à laquelle elles sont formulées. Outre que conformément aux obligations légales et réglementaires auxquelles elle est assujettie – y compris les règles du UK Listing Authority, les règles portant sur la divulgation et la transparence (Disclosure and Transparency Rules) de la Financial Conduct Authority et les règles de la Bourse de Hong Kong sur la cotation de titres (Rules Governing the Listing of Securities)) –, Glencore n'a aucune obligation et Glencore et ses sociétés affiliées ne sont nullement tenues de réviser ou de mettre à jour la moindre prospective à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou de tout autre motif, et n'ont ni l'intention ni ne s'engagent à le faire. Le présent document ne doit en aucun cas donner à entendre qu'aucun changement n'est survenu dans les activités ou les affaires de Glencore depuis la date de publication de ce document ou que les renseignements qui y sont contenus seront à tout moment exacts postérieurement à la date de celui-ci.

Aucune des déclarations contenues dans le présent document ne constitue une prévision ou une estimation de bénéfices ou ne doit être interprétée comme signifiant que les bénéfices par action de Glencore pour l'année financière courante ou pour les années financières subséquentes seront nécessairement égaux ou supérieurs aux bénéfices historiques par action de Glencore.

Ce document ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à émettre des titres, pas plus qu'elle ne fait partie d'une telle offre ou d'une telle invitation, et ne constitue nullement une sollicitation d'une offre d'acquisition de titres ou de souscription à des titres. La réalisation de ce document ne constitue également pas une recommandation quant aux titres.



Agenda

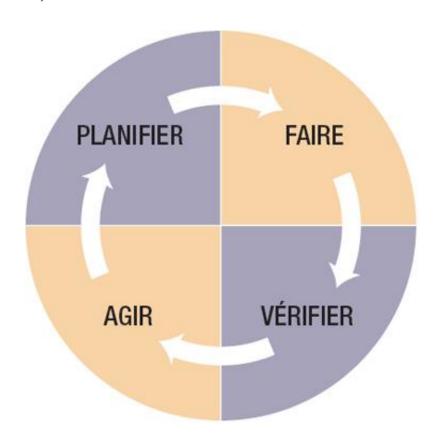
- 1 Survol des opérations de Glencore
- 2 ISO14001 pourquoi se faire accréditer
- Amélioration continue de notre système de gestion environnemental





Norme ISO 14001

• ISO 14001 est une norme internationale (164 pays) qui fournit un cadre de travail que toute organisation doit suivre pour mettre sur pied un système de gestion de l'environnement (SGE) efficace.



Politique environnementale

Il est attendu que chaque employé et sous-traitant travaillant au terminal de Glencore au Port de Québec respecte les engagements de la politique environnementale.

A GLENCORE COMPANY

Sustainable Development Management System System Level Procedure Sudbury Smelter and Nickel Rim South Mine

Environmental Policy

Sudbury Integrated Nickel Operations' Sudbury Smelter is primarily a nickel smelter and sulpuric acid plant. Nickel Rim South Mine is a nickel/copper mine. The Smelter and Nickel Rim South Mine are located in the City of Greater Sudbury, Ontario. Our facility located at the Port of Quebec in Quebec City, Quebec is a transfer site for nickel containing materials. We are committed to the protection of the natural environment for present and future generations. All employees are responsible for incorporating the actions necessary to fulfill this commitment within their work activities. The responsibilities in this policy are met by implementing an Environmental Management System that incorporates the following

Compliance

We design, operate and decommission our facilities, including the progressive rehabilitation of legacy mining and smelting areas, landfill operations, tailings and wastewater management areas. We will continue to diligently manage our waste streams, air emissions, energy use, and fresh water consumption to meet or exceed applicable laws and regulations. We avoid net losses or degradation of habitats, biodiversity and landscape functions. This remains in conformity with the requirements of the environmental policies of Sudbury Integrated Nickel Operations, A Glencore Company and to other organizations to which we subscribe.

Research

We acquire scientific knowledge and technologies that improve the safe, efficient use of energy, natural resources and materials and minimize the impact of our operations on the

Continual

We set and review objectives and targets to foster the continual improvement of our environmental performance. Principles of pollution prevention and protection of natural resources are used in setting these objectives and targets.

Emergency

We maintain effective emergency prevention, preparedness and response systems.

Training

We develop guidelines and provide training to our employees to enhance their abilities to implement this policy and to educate all personnel to the required level of competency.

Our employees are involved in the development and implementation of our plans & programs and, along with the community and other stakeholders are kept informed of our progress in

meeting our commitments in this policy.

Audits

We are audited to evaluate conformance with this policy and the Environmental Management System. The results of these audits and corrective action plans are reported to the

The management teams review this policy and the Environmental Management System on a regular basis for its continuing suitability, adequacy and effectiveness.

Pater Bulian

Peter Zuliani Superintendent of Environment

Smelter Directo

EMS Management Rep.

	Review Frequency	Revision Date:	Rev. #	Owner	Document #	Page
	Annual	Nov. 25, 2015	17	Site Directors	SL-001	1 of 1
8.1	ata White many and he the many		deals the Demonst Management Centers for any and study assistant			

(Printed November 25, 2015)



Politique environnementale

La base de la politique environnementale contient un engagement concernant:

Respect des lois et règlements

Amélioration continue

Prévention de la pollution

Aspect Environnementaux Significatifs

Les aspects environnementaux significatifs sont les éléments principaux à surveiller dans toutes nos activités.

3 aspects environnementaux significatifs:







Non-conformités, actions préventives et correctives

Base de données de nonconformités

• Non-conformités environnementales :

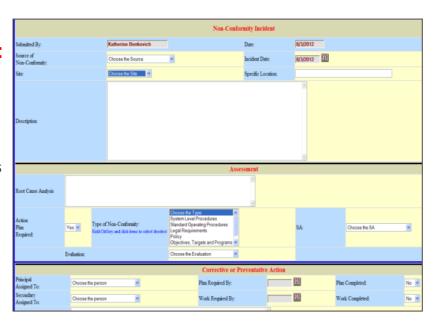
- Rejet dans l'environnement
- Écart d'une procédure

• Superviseur :

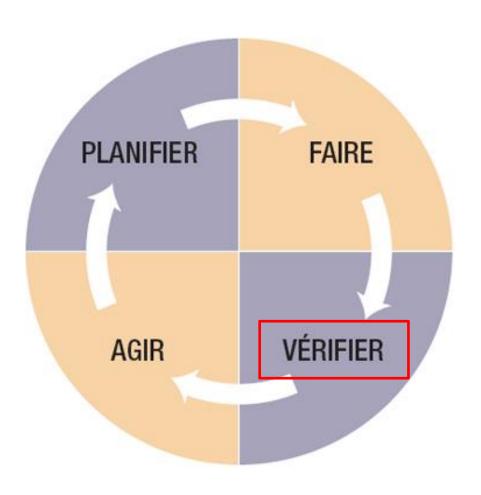
- Effectue une analyse de causes fondamentales
- Identifie les actions correctives et préventives
- Créer un plan d'action
- Répartit les responsabilités

• Département environnement :

- Fournit un support aux actions correctives et préventives
- Vérifie l'efficacité



Pour soutenir un tel système il faut...





Stratégie globale d'amélioration

Nous désirons maintenir le cap de nos améliorations en fonction de la stratégie suivante:

- 1. Toujours opérer dans un environnement contrôlé
 - Tout équipement pouvant être placé à couvert le sera;
 - Toute manutention pouvant être effectuée dans un environnement contrôlé devrait être faite de la sorte;
 - Ce principe consiste donc à <u>fermer</u> toute opération;
 - Les portes des bâtiments doivent demeurer fermées en tout temps.

2. Contrôler à la source

 La mise en place de systèmes de dépoussiérage et de nettoyage en continu permet de prévenir toutes émissions possibles de matériel. Plus ces systèmes sont <u>ciblés à la</u> <u>source</u>, plus ils sont efficaces.

Environnement (2014)











Environnement (2015)



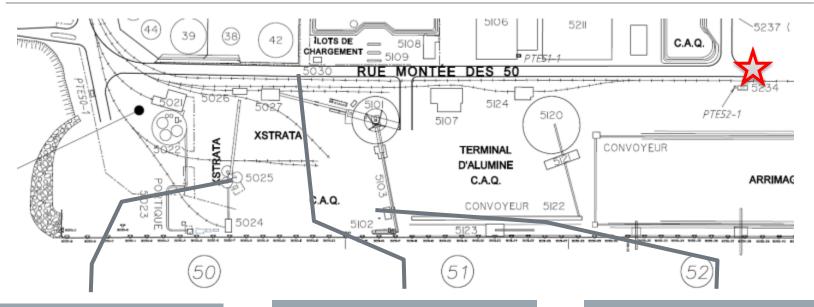






Site certifié ISO 14001

2015-16 Programmes des chemins









Questions



